



Jugement caduque mais non définitif donc ?

Par **Julien**, le **24/01/2018** à **11:27**

Bonjour,

J'ai été en procès contre un propriétaire.

Le jugement a été rendu caduque, suite à sa non-présentation lors de ce procès. Et ce depuis un an et demi, environ.

Le jugement n'est donc pas définitif, comme je le comprends.

Trois questions s'il vous plait :

- Après la caducité prononcée, combien de temps l'adversaire a-t-il pour continuer, éventuellement, la procédure ?
- Au bout de combien de temps ce jugement est clos automatiquement et définitivement ?
- Et sinon, que dois-je faire pour détenir en main, la fin écrite de ce procès ?

Je vous remercie.